

## **Commune de Duisans**

### **Séance du Conseil municipal du 04 Avril**

### **Compte rendu de Séance**

L'an deux mille dix huit, le quatre avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Éric POULAIN, Maire, en suite de convocation en date du vingt sept mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le même jour.

Étaient présents :

Messieurs POULAIN Eric, CUISINER Christophe, FOU CART David, BOILDIEU Michel, DUCHATEAU Etienne, BRASSARD Philippe et Mesdames MEURICE Geneviève, DUSSART Marie Ange, DELATTRE Aline, MARCHAND Isabelle, DEVAUX Danielle, LARIVIERE Magalie.

Étai(ent) absent(s) – excusé(s) :

Mme Véronique DIENG, Messieurs HEMERY Pascal et LESAGE Christian (pouvoir donné à M. Cuisinier Christophe).

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :
15	12	13

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, Mme Isabelle MARCHAND ayant obtenu(e) la majorité des suffrages, il (elle) a été désigné(e) pour ces fonctions qu'il (elle) accepte.

La séance ouverte,

**DELIBERATION :**

**Vu** le projet du Budget Primitif Commune de l'exercice 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le Budget Primitif Commune de l'exercice 2018 dont les chiffres se présentent ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 207 000.00</b>	<b>1 390 976.38</b>
-Réelles	1 187 839.20	1 185 800.00
-D'ordre	19 160.80	21 200.00
-Excédent de Fonctionnement reporté		183 976.38
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>523 000.00</b>	<b>523 000.00</b>
-Réelles	463 298.00	413 313.73
-Restes à réaliser 2017	28 909.88	28 752.92
-D'ordre	30 792.12	80 933.35
-Excédent d'investissement reporté		

**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le produit fiscal 2018 à taux constant est de 465 173€. Il informe les élus qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour atteindre l'équilibre du budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- De ne pas augmenter les taux d'imposition et de garder les taux suivants (communiqués par l'administration fiscale) nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2018 :

Taux de la taxe d'habitation : 13.74%  
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 12.60%  
Taux sur le Foncier Non Bâti : 38.40%

**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Meurice, adjointe à l'animation. Elle expose une demande de subvention du « Souvenir Français ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 150€ à l'association « Le Souvenir Français ».

**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Meurice, adjointe à l'animation. Elle expose une demande de subvention du « Souvenir Français ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 150€ à l'association « Le Souvenir Français ».

**DELIBERATION :**

M. le Maire laisse la parole à Mme Aline DELATTRE qui présente le dispositif Pass Jeunes. C'est un dispositif créé par la mairie d'Arras et étendu depuis aux communes périphériques qui permet aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de bénéficier de tarifs préférentiels pour des activités se déroulant sur la commune d'Arras et sur les communes adhérant au dispositif. Les thématiques sont le sport, la culture, les loisirs (piscines, théâtre, musée, spectacle...). Pour en bénéficier, une convention doit être prise auprès de la ville d'Arras.

Une carte nominative d'un coût annuel de 10€ est à la charge des parents, un reste à charge de 45€ par enfant et par an est dû par la commune.

99 jeunes seraient susceptibles d'entrer dans le dispositif ce qui représente un budget annuel maximum de 4455€.

Vu l'avis positif de la commission Animation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adhérer au service Pass Jeunes mis en place par la ville d'Arras
- De permettre à M. le Maire de signer tout les documents s'y rapportant.

**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 22 mars dernier acceptant l'adhésion des communes de Beaudricourt, Berlencourt-le-Cauroy, Canettemont, Estrée-Wamin, Grand-Rullecourt, Ivergny, Liencourt, Sombrin, Sus-Saint-Léger et Warluzel au Syndicat des eaux Gy-Scarpe à compter du 1er juillet 2018.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accepter l'adhésion des communes de Beaudricourt, Berlencourt-le-Cauroy, Canettemont, Estrée-Wamin, Grand-Rullecourt, Ivergny, Liencourt, Sombrin, Sus-Saint-Léger et Warluzel au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1er juillet 2018.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Diagnostic thermique

M. le Maire laisse la parole à M. Duchateau, adjoint aux travaux. Il informe l'assemblée que la commune s'est portée volontaire pour réaliser un diagnostic thermique gratuit en partenariat avec la communauté de communes et la Fédération Départementale d'Énergie du pas de Calais. Les résultats rapportent que 2 bâtiments sont assez énergivores. Il s'agit de l'école et de la mairie. Les résultats concernant la salle des fêtes sont peu parlants puisque les données proviennent d'une période se situant avant la rénovation du bâtiment.

La commune souhaite approfondir le diagnostic, pour cela il faudra réaliser 2 études thermiques avec une prise en charge partielle du montant par la FDE 62 et un montant revu à la baisse en cas de travaux.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

VENDEURS	ADRESSE DU BIEN	REF. CADASTRALES	BATI OU NON BATI	SUPERFICIE en m <sup>2</sup>	ACHETEURS
SAUDEMONT FREDERIC	RUE D'ETRUN	B 654	NB	2 473	M. LOEUILLET ET MME MARTIN (ARRAS)
HAVEZ JONATHAN ET PAULINE	17 RTE D'ANZIN	B 494 ET 500	B	2 316	M. ROMAIN SALAH (AUBY-59)
ITINERAIRES ET RESIDENCES	20 RUE DES MOISSONS	A 1185	NB	813	M. ET MME ROBAERT (ACHICOURT)
M. et Mme MASSON	3 RUE DES EPINES	A 620 ET 865	B	1 450	M. CHABE ET MME TIRMAN (ARRAS)
LA BRIQUETTERIE	BONNETTES	ZB 109	NB	1 851	IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT BARBRY (NEUVILLE VITASSE)
DEHEE JEAN	3 RTE DE ST POL	A 174 ET 667	B	2 285	M. ET MME DELPORTE (DUISANS)
CONSORTS BEHIN	17 RUE DU DR ANTOINE LAROCHE	A 819	NB	2 290	M. ET MME COUSINEAU (COMPIEGNE)

***Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.***